

Lettre d'information

L'actualité des travaux de la déviation de Port-sur-Saône



Travaux du viaduc de la Scyotte

ACTUALITÉ

LE VIADUC DE LA SCYOTTE PREND FORME !

Les travaux des fondations profondes et superficielles des appuis du viaduc de la Scyotte viennent de prendre fin avec le bétonnage des deux culées.

Les piles du viaduc sont maintenant en cours de construction et la charpente du tablier est partiellement assemblée sur site. Le lançage du tablier sur les piles du viaduc débutera à partir de cet été.

Fin des travaux du viaduc de la Scyotte prévue pour le printemps 2018 !



Coffrage d'une pile du viaduc



Travaux du giratoire de Charmoille

FIN DES TRAVAUX DU CARREFOUR GIRATOIRE DE CHARMOILLE

Les travaux du giratoire de Charmoille, situé à l'extrémité Est de la déviation, se terminent. Les entreprises procèdent actuellement aux derniers aménagements de sécurité, à l'installation de la signalisation et aux dernières couches de finition.

Ce carrefour giratoire à 4 branches ainsi que le rétablissement du chemin agricole seront **mis en service dès le début du mois de juillet.**



Anne-Lise LEVAIN-BARBAT, facilitatrice clause insertion.

■ Qui êtes-vous et quel est votre rôle ?

Je suis mandatée par l’État, le département de la Haute-Saône et les collectivités locales pour encadrer et garantir l’application des clauses d’insertion, lorsqu’elles sont intégrées à des marchés publics, comme c’est le cas pour les travaux de la déviation de Port-sur-Saône. L’objectif de ces clauses est de faciliter le retour à l’emploi des personnes qui en sont éloignées (chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, etc.).

■ En quoi ce chantier est-il une opportunité pour les personnes exclues du monde du travail ?

La déviation de Port-sur-Saône est un chantier de grande ampleur, d’une durée de 5 ans. A ce titre, de nombreuses, entreprises interviendront dans le cadre de marchés publics. Globalement, nous avons fixé à 30 000 heures, le temps de travail à destination des bénéficiaires des clauses d’insertion. Cela représente 17 emplois à temps plein. En cas de non respect des objectifs fixés contractuellement, les entreprises seront sanctionnées. Je reste cependant présente pour les aider et les accompagner dans les modalités de recrutement.

■ Quel est le bilan actuel de cette démarche d’insertion dans le cadre du chantier de la déviation ?

Pour le moment, les entreprises respectent et dépassent même les objectifs qui ont été fixés. C’est le cas pour les travaux du giratoire de Charmoille où 700 heures d’insertion ont été décidées. En effet, 766 heures ont finalement été effectuées à ce jour et 2 personnes embauchées dans le cadre de la clause d’insertion travaillent toujours pour l’entreprise.

ZOOM SUR... LE CARREFOUR GIRATOIRE OUEST

Les travaux du carrefour giratoire Ouest de la déviation vont commencer cet été et s’achèveront cet automne. A cette occasion, les pistes de chantier du viaduc de la Saône seront créées.

Le groupement d’entreprises Eurovia et Vinci débutera les travaux du carrefour giratoire Ouest cet été. Une courte déviation sera mise en place pour permettre de libérer les emprises du giratoire. De cette manière, les travaux se dérouleront hors-circulation.

A terme, ce carrefour permettra d’assurer la desserte de Port-sur-Saône et de raccorder l’actuelle RN19 à la déviation. Ces travaux sont aussi un préalable à la construction des pistes de chantier du viaduc de la Saône, dont la construction débutera à la rentrée.



Vue 3D du futur giratoire Ouest

RETOUR SUR... LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Suite à la fin du diagnostic archéologique sur les zones anciennement boisées de la déviation, les souches des arbres abattus ont pu être retirées. En parallèle, la démolition des maisons situées sous le futur viaduc de la Saône a pris fin.

Pour faciliter le travail des archéologues sur les zones anciennement boisées, l’essouchage des arbres abattus est intervenu une fois le diagnostic archéologique effectué. Cette solution garantissait l’intégrité des territoires concernés par les fouilles.

Par ailleurs, la démolition des maisons situées sous le futur viaduc de la Saône a permis de libérer l’emprise du chantier de ce franchissement. Les travaux de ce viaduc vont ainsi pouvoir débuter à la rentrée.



Terrain après essouchage



Maisons démolies



POUR PLUS D’INFORMATIONS
SUR L’OPÉRATION :

rn19-port-sur-saone@developpement-durable.gouv.fr